



Donation de biens hérités à une soeur

Par **sabinebou**, le **17/04/2015** à **11:01**

Bonjour,

Ma tante (soeur de ma mère) décédée m'a léguée des terrains et une maison. Son époux étant décédé, elle n'a jamais eu d'enfant. Je dois 55% à l'état. Or je ne veux pas de cette maison et aimerais la donner à ma soeur. Impossible m'a-t-on répondu et il faut que je lui vende cette maison. Seulement le prix estimé par les impôts dépasse largement ce qu'elle pourrait payer. Je veux que cette maison reste dans la famille. Est-ce que je peux pour une somme symbolique vendre cette maison par un site de vente en ligne (leboncoin ou papà) sans passer par un notaire ? est-ce que dans ce cas là le fisc va m'attendre au tournant? bien sûr l'acte de vente se passera devant un notaire....que puis-je faire pour que ma soeur puisse avoir cette maison sans dépenser une fortune et que je puisse rapidement ne plus avoir à payer les impôts sur cette "résidence secondaire"? aidez moi svp. Merci beaucoup.